



Nistassinan – Notre terre. Alliance et souveraineté partagée du peuple innu au Québec. Des premiers contacts à nos jours

Camil Girard et Carl Brisson. Presses de l'Université Laval, Québec, 2014, 196 p.

CET OUVRAGE DE CAMIL GIRARD ET CARL BRISSON est essentiellement une synthèse historique des relations entre la nation innue et les colons d'origine européenne. Selon les auteurs, « l'histoire des peuples autochtones doit être analysée [...] dans un contexte de reconnaissance des droits inhérents des peuples autochtones à se gouverner » (p. 1). D'autre part, l'ouvrage vise à tisser une histoire commune aux peuples autochtones et aux colons eurocanadiens afin d'assurer l'auto-gouvernance des peuples autochtones. L'hypothèse centrale des auteurs est que tous les acteurs de l'histoire de la colonisation du Québec, y compris les autochtones, ont élaboré des « modalités de gestion et d'utilisation des territoires en fonction des usages et des besoins » (p. 2). Ces modalités impliqueraient des espaces et des alliances interculturels. C'est donc à la recherche de ces espaces et de ces alliances que les auteurs vont parcourir différentes sources historiques comme des récits de voyage, des cartes, des rapports de commissions, des codex, des rapports de missionnaires ou d'experts, des toponymes, des données archéologiques, etc.

Les concepts d'alliance et de souveraineté partagée servent de trame pour comprendre « la portée de la reconnaissance des droits des Innus sur leur territoire du Nord-Est québécois » (p. 2). L'ouvrage suit un découpage en trois périodes historiques. La

première se limite aux premiers contacts jusqu'à l'alliance de 1603. La deuxième période (1603-1840) est caractérisée par une souveraineté partagée entre les peuples autochtones et les Couronnes. On parle ici de rapport de respect mutuel et de reconnaissance de la souveraineté de chaque partie en cause, particulièrement en dehors des grandes villes. La troisième période étudiée est celle de la souveraineté autochtone usurpée (1840 à aujourd'hui). Comme on le sait, cette période est marquée par l'établissement de l'État canadien et de la Loi sur les Indiens ainsi que par la protestation des Innus contre l'usurpation de leurs droits et de leur territoire.

Le chapitre 1 s'attarde à la première période historique, soit celle des premiers contacts entre Européens et autochtones. Comme les premières présences européennes au Québec étaient surtout basées sur la pêche, c'est cette activité qui a structuré les rapports entre les deux peuples. À ce moment, selon les auteurs, les Innus jouissaient d'une autonomie complète dans les terres puisque les activités européennes étaient concentrées sur les côtes. Les premiers contacts et les premières alliances ont surtout servi aux Européens à justifier et légitimer leur présence sur ce territoire qui leur était alors inconnu. Plus précisément, les Européens comptaient sur les autochtones pour se défendre contre des nations ennemies, confirmer un contrôle partagé sur les ressources et les territoires ainsi qu'organiser le peuplement et le commerce autour de l'échange de produits. Les auteurs avancent que ces premières alliances se sont scellées autour d'une logique de don avec circulation d'objets et de personnes. Des rituels d'alliances – comme le pétunage (fumer en discutant), les échanges, les repas, la danse et les chants – ont également contribué à consolider ces alliances.

Le deuxième chapitre s'attarde à l'alliance de 1603. Cet événement représente la première alliance formelle entre les Français et les Innus.

L'intérêt, pour ces derniers, à tisser cette alliance, toujours selon les auteurs, vient du fait qu'ils ont vu dans les Français des alliés de taille dans leur lutte contre les Iroquois. Cette alliance leur a également permis de protéger l'intérieur des terres de l'intrusion des Français et de préserver ainsi leur souveraineté sur ces territoires. Pour les Français, l'alliance de 1603 permet de stabiliser les activités commerciales en Nouvelle-France. Les auteurs soulignent le fait que cette première alliance formelle ne comportait aucune limitation des activités des Innus et pas de notion de découverte ou de Terra Nullius. Les auteurs soulignent qu'à ce moment-là, la souveraineté française était inexistante en dehors des limites de leurs établissements.

Les auteurs poursuivent en examinant la gestion commerciale du territoire de la part de la Couronne française entre 1652 et 1760. Dans le Domaine du roi, le « monopole de la Couronne est en fait une forme de gestion partagée du Domaine indien, une sorte de région administrative réservée aux autochtones du Domaine et à la Couronne ou à son mandataire » (p. 56). Dans ce territoire, les autochtones sont les seuls à pouvoir mettre en valeur les ressources du territoire et ils sont considérés comme des alliés. Ils ont la libre circulation sur le territoire et l'occupent de manière exclusive. À l'est du Domaine du roi, sur la côte Nord et sur la côte du Labrador, des seigneuries seront établies principalement pour la chasse au phoque et la pêche à la morue. Le régime seigneurial s'avère être un gouffre financier en raison de l'impossibilité d'y faire de l'agriculture et d'y établir des colons ainsi que des coûts élevés associés à l'éloignement. Sur ce même territoire, la Couronne accorde aussi des concessions d'exploitation des ressources où la propriété est accordée seulement sur les établissements. Les concessionnaires ont besoin d'alliances avec les autochtones pour exploiter la ressource, et la nécessité d'attirer

les autochtones vers les postes se dessine rapidement.

Après la conquête anglaise de la Nouvelle-France, les autochtones conservent leur statut d'alliés. La Proclamation royale de 1763 accorde aux Innus la protection de leurs terres. Toutefois, les auteurs soulignent que « la Proclamation servira aussi à articuler une politique d'expropriation et d'extinction des droits » (p. 84). Cette situation perdurera jusqu'en 1840 avec l'ouverture du Domaine à la propriété privée, l'agriculture et la coupe du bois. Les Innus protesteront à plusieurs reprises – sous forme de protêts et de pétitions – contre ces intrusions sur leur territoire. Le gouvernement du Canada ne reconnaît plus l'autonomie des peuples autochtones. « Les Innus finirent par être intégrés dans l'État canadien sans leur consentement et, surtout, alors que le législateur omet de respecter la Proclamation de 1763 » (p. 94). La suite est bien connue : adoption de la Loi sur les Indiens en 1876 et instauration de la politique des pensionnats.

Le chapitre 6 s'attarde à la reconnaissance et à l'autonomie gouvernementale, de 1975 à aujourd'hui. Les auteurs parcourent les conditions des négociations globales des Innus et particulièrement celles menées par le regroupement Petapan (Mashteuiatsh, Essipit et Nutashkuan). L'ouvrage se conclut sur le constat suivant : « les cours ne permettent pas d'avancer substantiellement sur le fond des droits ancestraux au Canada. Ultimement, les droits existants, reconnus et confirmés, cela se décline au Canada et au Québec sur fond d'un droit qu'ont les peuples à se nourrir et à survivre. Les décisions permettent de clarifier

des modalités d'application des droits. Cependant, pour espérer avancer véritablement dans les dossiers, les parties devront négocier des ententes politiques » (p. 113).

Malgré sa synthèse de qualité, cet ouvrage de Camil Girard et Carl Brisson comporte certaines carences. Premièrement, on peut souligner un manque d'analyse. Les auteurs se contentent d'énumérer les faits historiques en offrant des explications très minimales alors qu'il y aurait eu place pour développer davantage. Deuxièmement, à plusieurs reprises dans l'ouvrage, on constate une indifférenciation des communautés innues. Le territoire innu est énorme, et la réalité n'est pas la même d'une communauté à l'autre. Considérons le passage suivant : « En réponse à la Proclamation royale de 1763, les Innus signifieront au gouverneur les droits qu'ils ont sur leur terre » (p. 82). Les auteurs ne spécifient pas de quels groupes innus venaient les protestations, et l'on peut relever beaucoup d'exemples de ce genre tout au long de l'ouvrage. Troisièmement, les auteurs voient une forme d'alliance dans les relations commerciales entre les Innus et les Européens. Le commerce implique bien souvent une forme de reconnaissance mutuelle, mais dans un contexte d'échange inégal comme c'était le cas en Nouvelle-France il est difficile de parler d'alliances à proprement parler. Comme le soulignait Marie-France Labrecque en 1984 : « [Dans le contexte de la traite], il devient impossible et même inimaginable d'utiliser – même en le nuanciant – le mot "partenaire" pour décrire les rapports entre Amérindiens et marchands [...] ». Cependant, il faut admettre que la pénétration du capitalisme fut si lente

et si "inefficace" que pour un moment encore, au niveau de la quotidienneté, patrons et clients conserveront l'illusion de la coexistence pacifique et de la participation à un projet commun » (p. 77). Bref, davantage de précisions ainsi qu'une explication plus étoffée du concept d'alliance auraient ajouté à la qualité de l'ouvrage.

Dans un autre ordre, il semble que la conclusion des auteurs ainsi que le développement général de l'ouvrage se placent en appui – conscient ou non – à la stratégie du regroupement Petapan. Le cœur des faits amenés dans l'ouvrage et le constat général font davantage référence aux communautés représentées par ce regroupement. Il aurait été préférable de limiter la teneur de l'ouvrage à ces communautés ou d'en élargir le propos afin d'inclure davantage les stratégies et les revendications politiques des autres communautés innues.

Il reste à mentionner que cet ouvrage ne s'adresse pas à un public expert. Il est davantage adapté aux questionnements du grand public ou d'un cours d'introduction. *Nistassinan – Notre terre* est une bonne synthèse historique des relations entre la société dominante et les Innus et pourra éclairer les interrogations de plusieurs personnes vivant au Nistassinan.

Émile Duchesne
Département d'anthropologie,
Université de Montréal

Ouvrage cité

LABRECQUE, Marie-France, 1984 : « Développement du capitalisme dans la région de Weymontachie (Haute-Mauricie). Incidences sur la condition des femmes attikamèques ». *Recherches amérindiennes au Québec* XIV(3) : 75-86.